



INSTITUT TECHNOLOGIQUE



FENÊTRES BOIS



CERTIFICAT

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES BOIS
À LA FRANÇAISE

S52+

FCBA atteste la conformité des produits mentionnés sur le présent certificat au référentiel de certification NF297 dans sa version en vigueur dans les conditions prévues dans celui-ci et ses documents associés.

En vertu du présent certificat délivré par FCBA, AFNOR Certification et FCBA accordent respectivement à :

La société **MENUISERIES SEGUY**

Z.A. FRANQUEVILLE

FR-24290 MONTIGNAC

Usine de **FR-24290 AURIAC DU PERIGORD**

le droit d'usage de la marque NF FENÊTRES BOIS et de la marque ACOTHERM pour les produits objets de ce certificat, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF, le référentiel ACOTHERM et le référentiel mentionné ci-dessus.

Certificat d'admission n° 1350/2006 du 02 janvier 2006
Certificat de reconduction n° 297.16.077 du 1^{er} janvier 2016

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté à l'adresse suivante :

http://www.fcba.fr/sites/default/files/produit_certification/documents/liste_nf297.pdf
pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

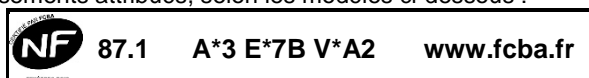
Classement A*E*V* : - Fenêtres : **A*3 E*7B V*A2**
- Portes-fenêtres : **A*3 E*7B V*A2**

Forces de manœuvre : Classe 1

Endurance : Classe 2

Classes Acoustique et Thermique : voir page 4 et suivantes

Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon les modèles ci-dessous :



OU



x et y selon tableaux ACOTHERM

Ce certificat comporte 5 pages.

Correspondant (FCBA) :

Rodolphe THÉLU

Tél. : 05.56.43.63.00

Courriel : NF297@fcba.fr

Pour FCBA,
Le Directeur Certification
Alain HOCQUET



ACCREDITATION
N° 5-0011
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES



INSTITUT TECHNOLOGIQUE



FENÊTRES BOIS



Certificat de reconduction n° 297.16.077 du 1^{er} janvier 2016
page 2/5

MENUISERIES CERTIFIÉES

Cette fiche précise les modèles de fenêtres et portes-fenêtres certifiées, et leurs classements. Seules les fenêtres et portes-fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-après doivent comporter les marques NF et ACOTHERM ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 87.1

1. PRÉREQUIS

Les prérequis sont des exigences préalables pour lesquelles les menuiseries certifiées justifient de leur conformité, sur la base de leur conception, de leurs composants et de rapports d'essais en laboratoire. FCBA contrôle le maintien de la conformité aux prérequis lors des audits de suivi.

1.1. Conception

La conception des menuiseries de la gamme, conforme aux normes et DTU qui lui sont applicables, est décrite dans le Dossier Technique de Certification (DTC) :

- **MENUISERIES SEGUY, S52+**

1.2. Durabilité des essences de bois et des finitions

La durabilité (naturelle ou conférée par un traitement de préservation) des éléments en bois est compatible avec leur emplacement et leur mise en œuvre dans les menuiseries certifiées.

La durabilité des finitions est au moins conforme à la durabilité minimale attendue pour le niveau de finition revendiqué.

Les essences de bois et finitions mises en œuvre dans les menuiseries de la gamme sont :

- **BOSSÉ – Protection provisoire transparente et Protection provisoire opaque**
- **CHÊNE BLANC US – Protection provisoire transparente et Protection provisoire opaque**
- **MÉLÈZE – Protection provisoire transparente et Protection provisoire opaque**
- **MOABI – Protection provisoire transparente et Protection provisoire opaque**
- **PIN SYLVESTRE – Protection provisoire transparente et Protection provisoire opaque**

Le niveau « **Protection provisoire transparente** » correspond à une tenue pendant au minimum trois mois à l'extérieur avant de recevoir les couches de finitions ultérieures sur le chantier.

Le niveau « **Protection provisoire opaque** » correspond à une tenue pendant au minimum six mois à l'extérieur avant de recevoir les couches de finitions ultérieures sur le chantier.

1.3. Carrelets lamellés-collés

La durabilité du collage des carrelets est compatible avec leur emplacement et leur mode de mise en œuvre dans les menuiseries certifiées.



ACCREDITATION
N° 5-0011
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR
**CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES**

2. MARQUE NF

La certification NF des menuiseries objet du présent certificat porte sur les caractéristiques suivantes :

- Perméabilité à l'air (A*)
- Étanchéité à l'eau (E*)
- Résistance au vent (V*)
- Forces de manœuvre
- Endurance

Les classes obtenues pour ces caractéristiques sont indiquées en page 1 du présent certificat. Elles sont valables sous réserve des conditions indiquées ci-dessous.

2.1. Entrées d'air

Les entrées d'air mises en œuvre doivent être certifiées NF 205 « Ventilation Mécanique Contrôlée » ou CSTBat 35 « Ventilation Hygroréglable ».

2.2. Grille dimensionnelle maximale

Les menuiseries sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés.

Type	H x L tableau (en cm)	S max (en m ²)
Fenêtre 1 vantail	145 x 80	1,74
Fenêtre 2 vantaux	145 x 150	3,26
Fenêtre 3 vantaux	145 x 210	4,57
Fenêtre 4 vantaux	145 x 240	5,22
Porte-Fenêtre 1 vantail	215 x 80	2,58
Porte-Fenêtre 2 vantaux	215 x 150	4,84
Porte-Fenêtre 3 vantaux	215 x 180	5,80
Porte-Fenêtre 4 vantaux	215 x 240	7,74

Les performances A*E*V* certifiées sont valables dans la limite d'une surface inférieure ou égale à S max, avec la justification du maintien de la performance V* pour une dimension supérieure à H et/ou L sur la base d'un essai A*E*V* ou d'une note de calcul du titulaire.

3. MARQUE ACOTHERM

Le niveau certifié de la performance d'affaiblissement acoustique ne vaut que pour les fenêtres équipées en usine conformément aux rapports d'essais acoustiques.

Dans le cas de menuiseries équipées d'entrée d'air, le niveau certifié de la performance d'affaiblissement acoustique tient compte de l'influence du dispositif d'entrée d'air certifié incorporé en usine ou mis en place durant le chantier.

Le niveau certifié de la performance d'affaiblissement acoustique est sans valeur pour les menuiseries auxquelles un dispositif traversant est incorporé après leur sortie d'usine, hormis le cas des éléments déjà certifiés.

La hauteur limite entre une fenêtre (F) et une porte-fenêtre (PF) est fixée à 1,88 m hors tout.

Les caractéristiques ACOTHERM sont valables uniquement pour les fenêtres certifiées au paragraphe précédent et décrites ci-après.

3.1. Acoustique

Type	AC ($R_{A, tr}$ en dB)	Composition vitrage	Entrée d'air	Panneau de soubassement
Fenêtre et porte- fenêtre : - à la française	AC1 (F : 28 dB)	4/16/4	Sans	Sans
	AC1 (PF : 28 dB)	4/16/4	Sans	Contreplaqué 6mm + Mousse PU 20mm + Contreplaqué 6mm

3.2. Thermique

3.2.1. Définition du vitrage

Ug (W/(m ² .K))	Composition vitrage	Émissivité de la couche	Type de remplissage	Taux de remplissage
1,1	4/16/4	$\epsilon = 0,02$	argon	90%

3.2.2. Ouverture à la française (en Bossé ou Chêne blanc US ou Moabi)

Définition menuiserie				Vitrages utilisés	
Type	Th	Uw (W/(m ² .K))	Panneau de soubassement	Ug (W/(m ² .K))	Type espaceur
Fenêtre et porte- fenêtre : - à la française	Th 10	F : 1,6	Sans	1,1	(1)
		PF : 1,6	Contreplaqué 6mm + Mousse PU 20mm + Contreplaqué 6mm		

(1) espaceur TGI Spacer (TECHNOFORM) ou espaceur SGG Swisspacer V (feuil inox) (SAINT GOBAIN GLASS INSULATION)

3.2.3. Ouverture à la française (en Mélèze ou Pin sylvestre)

Définition menuiserie				Vitrages utilisés	
Type	Th	Uw (W/(m ² .K))	Panneau de soubassement	Ug (W/(m ² .K))	Type espaceur
Porte-fenêtre : - à la française	Th 10	1,5	Contreplaqué 6mm + Mousse PU 20mm + Contreplaqué 6mm	1,1	(1)
	Th 11	1,4 (2)	Contreplaqué 6mm + Mousse PU 20mm + Contreplaqué 6mm		

(1) espaceur TGI Spacer (TECHNOFORM) ou espaceur SGG Swisspacer V (feuil inox) (SAINT GOBAIN GLASS INSULATION)

(2) avec seuil aluminium à rupture de pont thermique